ENVIRONNEMENT & TERRITOIRE

L'eau en Martinique : urgence hydrique et innovations pour un territoire sous pression

La France entre dans une ère de tension durable sur la ressource en eau. Pour les territoires ultramarins, et la Martinique en particulier, ce constat n'est pas une projection : c'est une réalité quotidienne. Taux de pertes abyssal, infrastructure vieillissante, stress hydrique structurel — l'île doit réinventer sa relation à l'eau. Des solutions existent. Certaines sont déjà à l'œuvre ici même.

Quelques chiffres pour mesurer l'ampleur du défi :

42 %

Taux de pertes du réseau d'eau en Martinique, selon l'Observatoire de l'eau — soit près d'une molécule sur deux perdue avant d'atteindre le robinet.

94 %

Part de l'alimentation en eau provenant des rivières, principalement la Lézarde et son affluent — une dépendance qui rend l'île particulièrement vulnérable aux sécheresses.

4,69 €

Prix moyen du m³ d'eau en France au 1er janvier 2024. Une facture appelée à augmenter structurellement de 50 à 100 % dans les dix prochaines années, selon les experts du secteur.

Un territoire au bord du stress hydrique

La Martinique n'attend pas les avertissements climatiques de l'Hexagone. Elle les vit. Chaque saison de Carême — la saison sèche — apporte son lot de coupures d'eau lorsque le débit des rivières devient insuffisant pour alimenter une population de 350 000 habitants. Les lieux accueillant du public ferment. Les hôtels rationalisent. Les ménages stockent.

Ce n'est pas une anomalie conjoncturelle. C'est la structure même du problème : un réseau vieillissant, sous-entretenu, qui perd près de la moitié de l'eau qu'il transporte ; des captages quasi exclusivement fluviaux, exposés aux variations saisonnières et aux pollutions diffuses ; une croissance de la demande que les infrastructures existantes peinent à absorber.

À l'échelle nationale, le tableau n'est guère plus rassurant. L'été 2025 a placé 46 départements français en situation de crise sécheresse au 22 août — le double de l'année précédente à la même date. En janvier 2026, plus de la moitié des nappes phréatiques du territoire métropolitain présentaient des niveaux de recharge inférieurs aux normales. Les projections climatiques

prévoient une baisse de 10 à 40 % de l'eau disponible selon les bassins versants. Pour la Martinique, insulaire et tropicale, ces tendances globales se traduisent avec une brutalité particulière.

> ***« Nous devons apprendre à faire mieux avec moins d'eau. C'est un changement de modèle, une forme de sobriété hydrique qui doit devenir la règle. » — Christophe Béchu, ancien ministre de la Transition écologique***

Un paradoxe insulaire : beaucoup de pluie, peu d'eau fiable

La Martinique reçoit entre 1 500 et 3 000 mm de pluie par an selon les versants. C'est deux à cinq fois la pluviométrie annuelle de Paris. Et pourtant, l'île connaît des pénuries. Pourquoi ?

D'abord parce que la pluie tombe de manière inégale : abondante en saison humide, quasi absente en Carême. Ensuite parce que les infrastructures de collecte, de stockage et de distribution ont été conçues il y a plusieurs décennies et n'ont pas suivi l'évolution des besoins ni subi les rénovations nécessaires. Enfin parce que la logique dominante a longtemps été celle du tout-réseau centralisé : capter en rivière, traiter, distribuer. Sans filet de sécurité, sans diversification des sources.

C'est précisément ce modèle que le nouveau cadre réglementaire français, posé par le décret et l'arrêté du 12 juillet 2024, invite à dépasser. En autorisant la réutilisation des eaux non conventionnelles — eaux pluviales, eaux grises, condensats — pour des usages domestiques précis (chasses d'eau, arrosage, nettoyage extérieur), il ouvre une voie nouvelle pour des territoires comme la Martinique, où la pression sur la ressource est la plus forte.

Le bailleur social Ozanam, affilié au groupe Action Logement, a lancé dès 2021 une expérimentation pionnière au sein de son siège social à Martinique : la réutilisation des eaux grises en circuit fermé, en partenariat avec l'entreprise locale Ecotime Caraïbes.

Le système Hydraloop installé collecte les eaux grises de 4 lavabos, 2 douches et une partie des eaux pluviales. Ces eaux sont traitées par six technologies successives (sédimentation, flottation, bioréacteur aérobie, désinfection UV) puis redistribuées pour alimenter 4 toilettes du rez-de-chaussée.

Résultat depuis avril 2021 : 43 m³ d'eau potable économisés, une réduction de la consommation estimée entre 30 et 45 %, et un maintien de l'accès au bâtiment pendant les épisodes de coupures d'eau. Il s'agit du premier équipement d'hydro-valorisation des eaux grises mis en œuvre en Martinique et dans les Caraïbes.

L'expérimentation est désormais validée. Ozanam prépare son déploiement sur deux résidences de 8 et 15 logements, en neuf et en existant.

Le logement social, acteur-pivot de la transition hydrique

Ce qui rend l'expérience d'Ozanam particulièrement significative, c'est qu'elle ne vient pas d'un opérateur privé cherchant à optimiser ses coûts. Elle vient d'un bailleur social, ancré dans les quartiers, au contact direct des habitants les plus exposés à la précarité hydrique.

Ce n'est pas un hasard. Le logement social présente des caractéristiques qui en font un terrain d'expérimentation et de déploiement idéal : taille du parc, maîtrise d'ouvrage intégrée, propriété des toitures, des sols et des réseaux internes, capacité à tester avant de généraliser. En Martinique, comme dans les autres territoires ultramarins, ces atouts prennent une dimension supplémentaire

: la pression hydrique y est plus forte, les coupures plus fréquentes, et la nécessité d'autonomie plus immédiate.

À l'échelle nationale, l'Union sociale pour l'habitat (USH) — qui fédère 556 organismes Hlm — a formalisé en 2023 un partenariat avec les six agences de l'eau. L'objectif : développer la sobriété hydrique, financer des expérimentations, créer des démonstrateurs. Le challenge BarEaumètre, né de ce partenariat, a recensé entre 2018 et 2024 plus de 106 projets de désimperméabilisation et de récupération des eaux pluviales dans le parc social — soit 63,7 hectares de sols reconquis sur le tout-béton.

50 à 80 % des eaux usées d'un logement sont des eaux grises recyclables. Et pourtant, 100 % de l'eau distribuée a été traitée au niveau de potabilité — un paradoxe que les nouvelles réglementations commencent enfin à corriger.

Ce que le droit a changé — et ce que cela ouvre pour la Martinique

Pendant seize ans, un arrêté de 2008 constituait le seul cadre autorisant la récupération des eaux de pluie pour des usages domestiques. Le décret et l'arrêté du 12 juillet 2024 ont restructuré ce droit en profondeur.

Désormais autorisés : l'utilisation des eaux de pluie collectées en aval de toitures inaccessibles, des eaux ménagères légères (douches, lavabos, lave-linge) et des condensats de climatisation pour alimenter les chasses d'eau, l'arrosage des espaces verts, le nettoyage extérieur et les fontaines. La démarche est simplifiée : pour la plupart des usages, une simple déclaration en mairie suffit.

Pour la Martinique, ce cadre réglementaire clarifié arrive à point nommé. Les condensats des appareils de climatisation — qui fonctionnent une grande partie de l'année sous les tropiques — représentent une ressource modeste mais immédiatement exploitable pour l'arrosage ou le nettoyage. Les eaux pluviales, abondantes en saison humide, peuvent être stockées et utilisées tout au long de l'année si les infrastructures de collecte et de rétention sont mises en place. Les eaux grises, enfin, représentent 50 à 80 % des eaux usées d'un logement — un gisement considérable que le projet d'Ozanam est le premier à valoriser à l'échelle martiniquaise.

Ozanam a toutefois dû obtenir une dérogation de l'Agence régionale de santé (ARS) appuyée par la Collectivité territoriale de Martinique pour mener son expérimentation avant l'entrée en vigueur du nouveau cadre. Une étape administrative qui souligne l'importance d'anticiper les autorisations, même lorsque les usages sont désormais reconnus par la loi.

Des solutions pour chaque contexte : du simple au complexe

La transition hydrique ne requiert pas nécessairement des technologies coûteuses ou complexes. Les experts du secteur s'accordent sur une approche progressive, adaptée à chaque contexte.

Premier niveau — la sobriété : pommeaux de douche à débit limité (8 l/min au lieu de 15), mitigeurs monocommande avec aérateurs régulateurs, WC à double commande 3/6 litres. Ces équipements, disponibles immédiatement, ne génèrent aucun surcoût significatif par rapport aux gammes standard et peuvent réduire la consommation de 15 à 20 %.

Deuxième niveau — la télérelève : l'obligation d'individualiser et de télérelever les compteurs d'eau (avant le 1er janvier 2027) va accélérer la détection des fuites. Un simple goutte-à-goutte gaspille 35 m³ par an ; une chasse d'eau qui fuit, 220 m³. À Martinique, où le réseau perd déjà 42 % de l'eau qu'il transporte, maîtriser les fuites internes au bâtiment est un impératif économique autant qu'écologique.

Troisième niveau — la récupération des eaux pluviales : des cuves de stockage alimentant les parties communes, l'arrosage et les chasses d'eau. En territoire tropical, la pluviométrie intense permet des ratios de collecte élevés. La résidence Baimbridge de SIKOA en Guadeloupe, à quelques kilomètres de la Martinique, illustre ce potentiel : l'eau de pluie y alimente même une ferme collective d'aquaponie.

Quatrième niveau — le recyclage des eaux grises : comme l'a démontré Ozanam, le traitement décentralisé permet d'économiser 30 à 45 % de la consommation d'eau potable. Le projet est désormais en phase de déploiement sur des logements collectifs.

À la Résidence Baimbridge en Guadeloupe, le bailleur SIKOA a franchi un palier supplémentaire : un système de récupération d'eau de pluie alimente une ferme collective d'aquaponie en circuit fermé — associant aquaculture et hydroponie. Le système produit entre 50 et 100 kg de poissons par an et au moins le double en végétaux, avec une autonomie totale en eau pluviale. La dimension sociale est au cœur du projet : ateliers mensuels de récolte et de transformation, lien intergénérationnel, cohésion collective entre locataires. Une piste à explorer pour le parc social martiniquais.

Les freins à lever — et les leviers disponibles

Les obstacles à la généralisation de ces solutions sont connus. Le premier est économique : dans le parc existant, la création d'un double réseau de distribution représente des travaux lourds. Le second est structurel : peu d'entreprises sont positionnées sur ce marché de niche en Outre-mer, ce qui maintient les prix élevés et limite la montée en compétence des filières locales.

Mais les leviers de financement existent. Les agences de l'eau constituent le premier guichet, même si la Martinique relève de l'Office de l'Eau de Martinique (ODE) plutôt que des six agences métropolitaines. Le Fonds vert, doté de 1,15 milliard d'euros en 2025, finance la désimperméabilisation et la renaturation. Le programme aquagir de la Banque des Territoires propose un accompagnement sur mesure, de l'ingénierie au financement. Les Régions et les collectivités territoriales peuvent compléter ces dispositifs — la Collectivité territoriale de Martinique ayant déjà joué un rôle d'appui dans le dossier Ozanam.

La clé réside souvent dans l'identification d'un porteur de projet capable d'assumer un rôle d'ensemblier : fédérer la collectivité, l'opérateur d'eau, les financeurs et les bureaux d'études autour d'un projet concret. Ozanam a montré que ce rôle pouvait être tenu par un bailleur social.

L'habitat social est, pour la gestion durable de l'eau, un pionnier exceptionnel. En Martinique, les premières expérimentations sont concluantes. L'heure est au passage à l'échelle.

Conclusion : la Martinique à l'avant-garde, si elle s'en donne les moyens

La Martinique cumule les contraintes qui rendent la transition hydrique indispensable : dépendance fluviale, réseau vieillissant, stress hydrique saisonnier, prix de l'eau en hausse. Mais elle dispose aussi d'atouts que la métropole n'a pas : pluviométrie tropicale abondante, climatisation répandue (source de condensats), et un précédent démonstratif — Ozanam — qui prouve que les solutions fonctionnent ici, dans ce contexte précis.

Le tournant réglementaire du 12 juillet 2024 lève les derniers obstacles juridiques qui freinaient les projets pilotes. Il reste à construire les filières, former les techniciens, convaincre les bailleurs

encore hésitants, et assurer que les financements disponibles atteignent effectivement les opérateurs ultramarins.

Ce n'est pas une utopie. C'est un chantier, déjà engagé.

Sources : Panorama de l'eau 2026 (Maddyness / USH / Banque des Territoires) ; Panorama des services publics d'eau et d'assainissement — données 2023 (Observatoire national / Eaufrance / SISPEA) ; Observatoire de l'eau en Martinique.